NOTE D'INFORMATION

OFFRE VOLONTAIRE DE RACHAT SUIVIE DE LA RADIATION DU MARCHE EURONEXT ACCESS+ PARIS

(Article 5.2, 4) des Règles d'Euronext Access)

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE

MEDICAL DEVICES VENTURE

Société anonyme au capital de 393.249,30 euros Siège social : 12 rue Ampère, 91430 Igny 820 817 252 RCS Evry



Mnémonique : MLMDV – ISIN : FR0014006PT9

INITIEE PAR LA SOCIETE ARCHOS

ARCHOS

PRIX DE L'OFFRE: 7,63 EUROS PAR ACTION

DUREE DE L'OFFRE : DU 29 DECEMBRE 2023 AU 2 FEVRIER 2024

TABLE DES MATIERES

1. P	RESENTATION DE L'OFFRE VOLONTAIRE DE RACHAT	3
1.1.	Contexte de l'Offre	3
1.2.	Caractéristiques de l'Offre	4
1.2.1.	Modalités de l'Offre	4
1.2.2.	Radiation des Actions du marché Euronext Access+ Paris	5
1.2.3.	Calendrier de l'Offre	5
1.2.4.	Position du Conseil d'administration de la Société	5
1.2.5.	Restriction concernant l'Offre hors de France	6
2. J	USTIFICATION DU PRIX DE L'OFFRE	6
2.1.	Prix de l'Offre	6
2.2.	Evaluation de l'expert indépendant	6
3. P	RESENTATION DE LA SOCIETE	7
3.1.	Données boursières et répartition du capital	7
3.2.	Activités de la Société	8
3.3.	Eléments financiers concernant la Société	8
3.3.1.	Bilan consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2022	8
3.3.2.	Compte de résultat consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2022	9
3.3.3.	Bilan individuel de l'exercice clos le 31 décembre 2022	10
3.3.4.	Compte de résultat individuel de l'exercice clos le 31 décembre 2022	11
4. P	RESENTATION DE L'INITIATEUR	11
5. D	OCUMENTS MIS A LA DISPOSITION DU PUBLIC	11
6. C	ONTACTS	12

1. PRESENTATION DE L'OFFRE VOLONTAIRE DE RACHAT

Conformément aux dispositions de l'article 5.2, 4) des Règles d'Euronext Access en date du 14 novembre 2022 (les « **Règles de Marché** »), la société **Archos**, société anonyme au capital de 38.373,445 euros dont le siège social est situé 12 rue Ampère, 91430 Igny, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Evry sous le numéro 343 902 821 (l'« **Initiateur** »), propose aux titulaires d'actions (collectivement les « **Actions** » et individuellement une « **Action** ») de la société **Medical Devices Venture**, société anonyme au capital de 393.249,30 euros dont le siège social est situé 12 rue Ampère, 91430 Igny, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Evry sous le numéro 820 817 252 (« **MDV** » ou la « **Société** »), dont les Actions sont inscrites aux négociations sur le système multilatéral de négociation Euronext Access+ géré par Euronext Paris sous le code ISIN FR0014006PT9 et le mnémonique MLMDV, d'acquérir la totalité de leurs Actions à un prix unitaire de 7,63 euros du 29 décembre 2023 au 2 février 2024 (inclus) (l'« **Offre** »).

Cette Offre sera suivie du retrait de la cote du marché Euronext Access+ à Paris conformément aux dispositions de l'article 5.2, 4) des Règles de Marché.

1.1. Contexte de l'offre

Conformément aux termes de contrats de cession conclus le 29 novembre 2023, l'Initiateur a acquis, par voie de cession de blocs d'Actions, 190.904 Actions, représentant ensemble 14,56% du capital social et des droits de vote de la Société, au prix d'Offre (soit 7,63 euros par Action).

L'Initiateur a également acquis, par voie de cession, l'intégralité des 191.665 bons de souscription d'actions de la Société émis le 4 février 2022 (les « **BSA** ») dans le cadre de l'inscription des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext Access+ Paris par voie de placement privé, au prix de 3,00 euros par BSA¹.

Cette acquisition de blocs d'Actions et de BSA par l'Initiateur a fait l'objet d'un communiqué de presse publié sur le site internet de la Société le 30 novembre 2023 (https://www.medicaldevicesventure.com/).

L'Initiateur souhaite demander la radiation des Actions de la Société du marché Euronext Access+ Paris dans la mesure où la cotation de la Société sur ce marché n'a plus de raison d'être, compte tenu notamment de son flottant quasiment inexistant, des très faibles volumes échangés, du fait que la Société envisage de lever des financements auprès de fonds actifs qui investissent dans des sociétés non cotées évoluant dans le domaine de la santé et des contraintes légales et réglementaires applicables aux sociétés cotées sur Euronext Access+ qui apparaissent disproportionnées par rapport au bénéfice apporté par la cotation de la Société.

A la date de la présente note d'information (la « **Note d'information** »), l'Initiateur détient 1.190.904 Actions sur les 1.310.831 Actions composant le capital social de la Société, soit 90,85% du capital social et des droits de vote de la Société.

Dans ce contexte et dans la mesure où l'Initiateur détient d'ores et déjà une participation supérieure à 90% du capital et des droits de vote de la Société, il sera demandé à Euronext Paris, conformément à l'article 5.2, 4) des Règles de Marché, la radiation de la Société de sa cotation sur le marché Euronext Access+ Paris à l'issue de la Période d'Offre (tel que définie à l'Article 1.2.1 ci-après).

1.2. Caractéristiques de l'Offre

1.2.1. Modalités de l'Offre

L'Offre porte sur la totalité des Actions émises non détenues par l'Initiateur à la date de la Note

¹Le prix de cession des BSA a été déterminé sur la base du prix d'exercice des BSA et de leur parité d'exercice, tels qu'indiqués dans le document d'information de la Société publié le 8 février 2022 dans le cadre de l'inscription des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext Access+ Paris par voie de placement privé.

d'Information, soit 119.927 Actions, à l'exception des Actions suivantes :

- 90.210 Actions ayant fait l'objet d'un engagement de non-apport à l'Offre par les mandataires sociaux de la Société (les « **Actions Cessibles** »);
- 17.250 Actions détenues par les mandataires sociaux de la Société, attribuées gratuitement par la Société le 21 avril 2022 et indisponibles jusqu'à l'expiration de la période de conservation fixée au 21 avril 2024 (les « Actions en Période de Conservation »); et
- 11.915 Actions détenues par les mandataires sociaux de la Société, attribuées gratuitement par la Société le 14 septembre 2021 et le 21 avril 2022 et indisponibles à raison des dispositions de l'article L. 225-197-1, Il du Code de commerce, en application desquelles le Conseil d'administration de la Société a imposé aux mandataires sociaux de la Société une obligation de conservation au nominatif d'une quote-part de 10% du nombre d'actions qui leur ont été gratuitement attribuées, jusqu'à la cessation de leurs fonctions de mandataires sociaux de la Société (les « Actions Incessibles »).

Par conséquent, l'Offre porte sur un nombre total de 552 Actions.

Il est précisé que les 90.210 Actions Cessibles et les 17.250 Actions en Période de Conservation (les « **Actions Sous Promesses** ») font l'objet d'un mécanisme de liquidité au prix de l'Offre (sans prix de sortie garanti ou de complément de prix) prenant la forme de promesses unilatérales d'achat et de vente d'Actions conclues entre Archos et les mandataires sociaux de la Société (les « **Promesses** »). Les Promesses ne seront exerçables que sous réserve de l'atteinte de certaines conditions de performance². Il est également précisé que l'exercice des Promesses par les mandataires sociaux de la Société pourra donner lieu, sous réserve de l'atteinte des conditions de performance, à la discrétion de chaque mandataire social cédant, (i) soit à un versement du prix de cession des Actions à hauteur de 7,63 euros par Action en espèces, (ii) soit à une remise d'actions nouvelles d'Archos (sur le fondement d'une délégation financière approuvée par l'assemblée générale des actionnaires d'Archos permettant une telle émission d'actions nouvelles à leur profit).

Il n'existe aucun instrument donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social de la Société, à l'exception des BSA détenus en intégralité par l'Initiateur à la date de la Note d'Information.

Les Actions de la Société présentées à l'Offre devront être libres de tout nantissement ou gage et, d'une manière générale, ne devront faire l'objet d'aucune restriction concernant le transfert en pleine propriété.

L'Offre sera ouverte du 29 décembre 2023 au 2 février 2024 (inclus) (la « **Période d'Offre** »), soit une durée de 25 jours de bourse.

L'intermédiaire en charge de la centralisation de l'Offre est Uptevia, 90-110 Esplanade du Général de Gaulle -92931 Paris La Défense Cedex, France, affilié Euroclear France n°23 (le « **Centralisateur** »).

Les actionnaires souhaitant céder leurs Actions dans le cadre de l'Offre devront remettre un ordre irrévocable de vente au plus tard le 2 février 2024, jour de clôture de l'Offre, avant 16h00, au Centralisateur, à l'adresse de collecte tenue au siège de la Société ou à leur intermédiaire financier (banque, entreprise d'investissement, société de bourse, etc.) selon qu'ils détiennent leurs Actions

² Les Promesses pourront être exercées (i) à hauteur de 50% des Actions sous Promesses à condition que la première condition de performance soit satisfaite, auquel cas les titulaires pourront exercer une promesse d'achat du 1^{er} mai 2024 jusqu'au 31 mars 2025 inclus et Archos pourra exercer une promesse de vente du 1^{er} avril 2025 jusqu'au 30 avril 2025 inclus et (ii) à hauteur de 50% des Actions sous Promesses à condition que la seconde condition de performance soit satisfaite, auquel cas les titulaires pourront exercer une promesse d'achat du 1^{er} mai 2025 jusqu'au 31 mars 2026 inclus et Archos pourra exercer une promesse de vente du 1^{er} avril 2026 jusqu'au 30 avril 2026 inclus.

en compte nominatif pur ou administré ou au porteur.

Les intermédiaires financiers devront livrer au Centralisateur les Actions de la Société présentées à l'Offre au plus tard le 2 février 2024.

Les Actions présentées à l'Offre seront vendues avec tous les droits, de quelque nature que ce soit, qui y sont attachés.

Le règlement du produit des ventes sera effectué à compter du 9 février 2024.

La cotation des Actions de la Société restera suspendue jusqu'à la radiation de la Société du marché Euronext Access+ Paris, conformément au calendrier établi à l'Article 1.2.3 ci-après.

Après la clôture de l'Offre, les Actions qui n'auraient pas été présentées à l'Offre resteront la propriété de leur détenteur mais ne seront plus inscrites aux négociations sur le marché Euronext Access+Paris.

La présente Offre et tous les contrats y afférents sont soumis au droit français. Tout différend ou litige, quel qu'en soit l'objet ou le fondement, se rattachant à l'issue de l'Offre, sera porté devant les juridictions françaises compétentes.

1.2.2. Radiation des Actions du marché Euronext Access+ Paris

Dans la mesure où l'Initiateur détient d'ores et déjà une participation supérieure à 90% du capital et des droits de vote de la Société, ce dernier demandera à l'issue de l'Offre à Euronext Paris, conformément à l'article 5.2, 4) des Règles de Marché, la radiation des Actions du marché Euronext Access+ Paris.

Par conséquent, les Actions de la Société qui n'auraient pas été présentées à l'Offre resteront, à l'issue de celle-ci, la propriété de leur détenteur, mais ne seront plus inscrites aux négociations sur le marché Euronext Access+ Paris.

L'Initiateur attire l'attention des actionnaires de la Société sur l'absence de liquidité qui caractérisera les Actions au résultat de la radiation des Actions du marché Euronext Access+ Paris.

1.2.3. Calendrier de l'Offre

27 novembre 2023	Suspension de la cotation des Actions		
29 novembre 2023	9 novembre 2023 • Réunion du Conseil d'administration de la Société approuvant l'Offre		
Publication par la Société d'un communiqué de presse relatif à l'acquisition blocs d'Actions et de BSA par l'Initiateur dans le cadre du projet de radiation Actions du marché Euronext Access+ Paris			
 Publication par la Société d'un communiqué de presse relatif à la pu Note d'Information Publication de la Note d'Information Publication par Euronext Paris de l'avis relatif au lancement de l'Offre 			
29 décembre 2023	Ouverture de l'Offre pour une durée de 25 jours de bourse		
2 février 2024	Clôture de l'Offre		
5 février 2024	Dépôt des Actions apportées à l'Offre par les intermédiaires financiers au Centralisateur		

7 février 2024	 Publication par la Société d'un communiqué de presse relatif au résultat de l'Offre Publication par Euronext Paris de l'avis de résultat de l'Offre et de radiation
9 février 2024	Règlement par le Centralisateur aux intermédiaires financiers et aux actionnaires au nominatif pur des Actions apportées à l'Offre
14 février 2024	Radiation des Actions du marché Euronext Access+ Paris

1.2.4. Position du Conseil d'administration de la Société

Lors de sa réunion en date du 29 novembre 2023, le Conseil d'administration de la Société a pris connaissance du projet d'Offre, et notamment du prix proposé, ainsi que du souhait de l'Initiateur d'obtenir la radiation des Actions du marché Euronext Access+ Paris.

Sur la base du rapport de l'Expert Indépendant (tel que défini ci-dessous), en application des dispositions de l'article 5.2, 4) des Règles de Marché, le Conseil d'administration de la Société a approuvé l'Offre, constaté le caractère justifié du prix de l'Offre et ne s'est pas opposé à la décision de l'Initiateur de demander à Euronext Paris la radiation des Actions du marché Euronext Access+ Paris à l'issue de l'Offre.

1.2.5. Restriction concernant l'Offre hors de France

Le présent document est préparé à des fins d'information uniquement en application des dispositions de l'article 5.2, 4) des Règles de Marché.

La diffusion du présent document peut faire l'objet de restrictions légales dans certaines juridictions.

Les personnes venant à entrer en possession de ce document doivent se tenir informées des restrictions légales applicables et les respecter. Le non-respect des restrictions légales est susceptible de constituer une violation des lois et règlements applicables en matière boursière dans certaines juridictions.

L'Offre est faite exclusivement en France. Les titulaires d'Actions domiciliés en dehors de France ne peuvent pas participer à l'Offre sauf si le droit local auquel ils sont soumis le leur permet.

L'Initiateur et la Société déclinent toute responsabilité en cas de violation par toute personne des restrictions légales applicables.

2. JUSTIFICATION DU PRIX DE L'OFFRE

2.1. Prix de l'Offre

Le prix de l'Offre est de 7,63 euros par Action.

2.2. Evaluation de l'expert indépendant

Conformément à l'article 5.2, 4) des Règles de Marché, le prix proposé a fait l'objet d'une évaluation par un expert indépendant, le cabinet A A Fineval, société à responsabilité limitée dont le siège social est situé 19 avenue Emile Deschanel, 75007 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 489 578 393, représentée par son gérant Monsieur Antoine Nodet (l'« **Expert Indépendant** »), dont le rapport en date du 11 novembre 2023 a été mis à la disposition des actionnaires de la Société préalablement à l'ouverture de l'Offre.

Les conclusions du rapport d'évaluation préparé par l'Expert Indépendant sont les suivantes :

« Archos, actionnaire à hauteur de 77,42% de la société MEDICAL DEVICES VENTURE, souhaite

demander la radiation des titres de MEDICAL DEVICES VENTURE du marché Euronext Access de Paris.

Dans ce contexte, Archos est initiatrice d'une offre volontaire de rachat de toutes les actions existantes non détenues par l'initiateur. Cette offre sera suivie de la radiation des actions MEDICAL DEVICES VENTURE du marché d'Euronext Access.

L'initiateur s'engage de manière irrévocable à acquérir auprès des actionnaires de MEDICAL DEVICES VENTURE, toutes les actions visées par l'offre.

Il est à noter que l'offre de rachat n'emporte pas la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire, cette procédure n'étant pas prévue pour le marché Euronext Access. Il n'y a donc pas d'obligation pour les actionnaires à céder leurs titres. Toutefois elle permet aux actionnaires qui le souhaitent d'apporter tout ou partie de leurs actions à l'offre et de trouver ainsi une liquidité dont nous avons pu constater qu'elle est excessivement réduite sur le marché. A l'issue de l'offre et après la radiation des actions de la négociation sur Euronext Access Paris, la liquidité déjà très faible sera inexistante.

L'offre à 7,633 euros par action constitue pour les actionnaires une possibilité de bénéficier d'une liquidité immédiate de leur participation.

Sur la base de :

- nos différentes observations des éléments qui nous ont été fournis,
- du contexte actuel de taux d'intérêt et d'inflation
- du marché financier et de l'environnement économique actuel
- et de nos travaux de valorisation.

Nous jugeons le prix de 7,633 euros par action MEDICAL DEVICES VENTURE équitable. »

Le rapport d'évaluation de l'Expert Indépendant a été mis à la disposition des actionnaires de la Société, préalablement à l'ouverture de l'Offre, dans les conditions mentionnées à l'Article 5 de la Note d'Information.

3. PRESENTATION DE LA SOCIETE

3.1. Données boursières et répartition du capital

Les Actions sont inscrites aux négociations sur le système multilatéral de négociation Euronext Access+ géré par Euronext Paris sous le code ISIN FR0014006PT9 (Mnémonique : MLMDV).

Le capital social de la Société, à la date de la Note d'Information, s'élève à 393.249,30 euros, divisé en 1.310.831 Actions de 0,30 euro de valeur nominale chacune.

A la date de la Note d'Information, la répartition du capital social et des droits de vote de la Société est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	Pourcentage du capital	Pourcentage des droits de vote
Archos SA	1 190 904	1 190 904	90,85%	90,85%
Loic Poirier	71 680	71 680	5,47%	5,47%
Guillaume Burkel	23 833	23 833	1,82%	1,82%
Bénédicte Ernoult	23 862	23 862	1,82%	1,82%

Flottant	552	552	0,04%	0,04%
TOTAL	1 310 831	1 310 831	100,00%	100,00%

3.2. Activités de la Société

La Société est une holding qui développe un portefeuille de participations dans des start-ups Med Tech. Medical Devices Venture s'associe ainsi avec des chercheurs porteurs de projets technologiques innovants, mettant le patient au cœur du système de santé, maturés au sein de Sociétés d'Accélération de Transfert de Technologie ou « SATT », des structures parapubliques visant à transformer des idées en propriété intellectuelle.

Au travers d'une prise de participation, aux côtés des chercheurs et des SATT, Medical Devices Venture s'engage directement dans le développement de ces nouvelles technologies et leur passage à un stade industriel. S'appuyant sur l'expertise reconnue en matière de recherche et développement, de support opérationnel et logistique, de marketing et de commercialisation, et plus largement, de gouvernance de projets d'innovation et de savoir-faire industriel du groupe ARCHOS, Medical Devices Venture apporte un ensemble de compétences clés pour le lancement de nouveaux produits et l'arrivée à maturité de ces technologies.

Pour plus d'informations concernant les activités de la Société et de ses participations, le lecteur est invité à consulter la documentation publique disponible sur le site internet de la Société (https://www.medicaldevicesventure.com/), notamment le rapport financier annuel 2022 et le rapport financier semestriel 2023.

3.3. Eléments financiers concernant la Société

La Société établit ses états financiers selon les principes des normes comptables françaises et clôture ses comptes au 31 décembre de chaque année. Des extraits des comptes consolidés et des comptes sociaux au 31 décembre 2022, tels qu'audités par Extentis Audit en qualité de commissaire aux comptes de la Société, sont reproduits ci-après.

3.3.1. Bilan consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Actif en K - EUR	31/12/2022	31/12/2021
boost To attend in a control	396	242
Immobilisations incorporelles	396	343
Dont Ecart d'acquisition	2	2
Immobilisations corporelles	_	2
Immobilisations financières	5	
Titres mis en équivalence		
Actif immobilisé	403	346
Stocks et en-cours	84	
Clients et comptes rattachés		1
Autres créances et comptes de régularisation (4)	225	144
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	1 833	221
Actif circulant	2 142	367
Total Actif	2 545	713
Passif	31/12/2022	31/12/2021
Capital (1)	000	200
	388	300
	388 1.795	300
Primes (1)	1 795	
Primes (1) Réserves et résultat consolidés (2)	1 795 -654	-157
Primes (1) Réserves et résultat consolidés (2) Autres (3)	1 795	
Primes (1) Réserves et résultat consolidés (2)	1 795 -654 45	-157
Primes (1) Réserves et résultat consolidés (2) Autres (3) Capitaux propres - Part du groupe	1 795 -654 45 1 574	-157 143
Primes (1) Réserves et résultat consolidés (2) Autres (3) Capitaux propres - Part du groupe Intérêts minoritaires	1 795 -654 45 1 574 -76	-157 143
Primes (1) Réserves et résultat consolidés (2) Autres (3) Capitaux propres - Part du groupe Intérêts minoritaires Provisions Emprunts et dettes financières	1 795 -654 45 1 574 -76	-157 143
Primes (1) Réserves et résultat consolidés (2) Autres (3) Capitaux propres - Part du groupe Intérêts minoritaires Provisions	1 795 -654 45 1 574 -76	-157 143 -16

Total Passif	2 545	713
(1) De l'entité mère consolidante		
(2) Dont résultat net de l'exercice	-496	-512

⁽³⁾ Détaillé dans l'analyse de la variation des capitaux propres (Part du groupe)

3.3.2. Compte de résultat consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2021

⁽⁴⁾ Dont impôts différés actifs

⁽⁵⁾ Dont impôts différés passifs

En K - EUR	31/12/22	31/12/2021
Chiffre d'affaires	493	141
Autres produits d'exploitation	331	0
Achats consonmés	414	23
Charges de personnel	505	107
Autres charges d'exploitations	668	275
Impôts et taxes	3	1
Dotations aux amortissements, dépéciations et provisions	8	2
Résultat d'exploitation avant dotations aux dépréciations de l'écart d'acquisition	-774	-266
Dotation aux dépréciations des écarts d'acquisitions		
Résultat d'exploitation après dotations aux dépréciations de l'écart d'acquisition	-774	-266
Produits et charges financières	-6	-0
Produits et charges exceptionnelles	81	-280
Impôts sur les résultats		
Résultat net des entités intégrées	-699	-546
Quote-part dans les résultats des entités mis en équivalence		
Résultat net d'ensemble consolidé	-699	-546
Intérêts minoritaires	-204	-34
Résultat net (Part du groupe)	-496	-512

3.3.3. Bilan individuel de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Bilan en euros

ACTIF		Brut	Amortissements, provisions	Net N	Net N-1	
Immobilisations com		Fonds commercial				
		Autres	111 215	111 215		270 000
Immobili	sations o	corporelles	61 146	61 146		
Immobili	sations f	inancières	151 632		151 632	111 500
то	TAL AC	TIF IMMOBILISE	323 992	172 360	151 632	381 500
Matières premières, approvisionnements, en- cours de production Marchandises						
Avances	et acor	nptes versés sur				
Clients et comp rattachés		ents et comptes achés	603 085		603 085	1 424
	Aut	res	82 055		82 055	109 785
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités		1 439 668		1 439 668	13 401	
Charges constatées d'avance					15 296	
TOTAL ACTIF CIRCULANT		2 124 807		2 124 807	139 906	
		TOTAL ACTIF	2 448 799	172 360	2 276 439	521 406

PASSIF	NET N	NET N-1
Capital social ou individuel	387 500	300 000
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves réglementées	30 000	352 109
Primes d'émission	1 795 492	
Report à nouveau	-154 886	
Résultat de l'exercice	-458 745	-476 983
Subventions d'investissement	2 212	
CAPITAUX PROPRES	1 601 573	175 126
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	611 124	318 255
Dettes fiscales et sociales	62 032	
Ecart de conversion passif	1711	28 024
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	674 866	346 279
TOTAL PASSIF	2 276 439	521 406

3.3.4. Compte de résultat individuel de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Compte de résultat en euros

Rubriques	Exercice N Total	Exercice N-1
Ventes de marchandises	83 580	
Production vendue de biens Dont export		
Production vendue de services 47	417 805	
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Autres produits	10	1 225
Total des produits d'exploitation (hors TVA)	501 395	1 225
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	82 721	
Variation de stock (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		
Autres charges externes	515 952	102 262
Impôts, taxes et versements assimilés, dont CFE et CVAE	1 530	530
Rémunérations du personnel	89 318	10 672
Charges sociales	254 492	7 153
Dotations aux amortissements		
Dotations aux provisions	40.400	45.400
Autres charges, dont provisions fiscales implantations l'étranger	16 126	45 167
Total des charges d'exploitation	960 140	165 784
RESULTAT D'EXPLOITATION	-458 745	-164 558
Produits financiers		1
Produits exceptionnels		
Charges financières		26
Charges exceptionnelles		312 400
Impôts sur les bénéfices		
BENEFICE OU PERTE	-458 745	-476 983

4. PRESENTATION DE L'INITIATEUR

Archos est une société anonyme au capital de 38.373,445 euros dont le siège social est situé 12 rue Ampère, 91430 Igny, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Evry sous le numéro 343 902 82.

Archos, expert en solutions mobiles, a sans cesse révolutionné ce marché tant dans le secteur de l'électronique grand public que dans le B to B avec sa filiale Logic Instrument. La marque française a ainsi été la première à proposer des tablettes Google Android en 2009. ARCHOS a créé en 2021 une division MedTech, Medical Devices Venture, qui va regrouper plusieurs startups. Avec un siège social en France, des bureaux en Europe et en Asie, Archos s'affirme comme un acteur paneuropéen incontournable, coté sur le marché Euronext Growth Paris, ISIN Code : FR0014007XT1.

5. DOCUMENTS MIS A LA DISPOSITION DU PUBLIC

La Société et l'Initiateur tiennent directement à la disposition des actionnaires de la Société les derniers états financiers de la Société ainsi que la Note d'Information.

La Note d'Information, le rapport de l'Expert Indépendant, le rapport financier annuel 2022 et le rapport financier semestriel 2023 sont disponibles sur le site internet de la Société (https://www.medicaldevicesventure.com/).

6. **CONTACTS**

Monsieur Loïc Poirier

Président Directeur Général 12 rue Ampère, 91430 Igny Email : poirier@archos.com

Uptevia

90 – 110 Esplanade du Général de Gaulle 92931 Paris La Défense Cedex